

Commune : BEARD - GEOVREISSIAT

CIFD/KORRMAZ

Dossier : CU00117025H0011

Date de dépôt : 28/03/2025

Parcelles : AD-0188

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 410-1 et R. 410-9 à 12 du code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informatif CU00117025H0011, déposé le 28/03/2025, est tacite à compter du 28/04/2025.

Surseoir à statuer

Les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant de programme local de l'Habitat) ayant été débattues le 14/12/2023, et le PLUIH ayant été arrêté le 08/10/2024, conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme « l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ».

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant de programme local de l'Habitat) étant en cours de révision, conformément à l'article 194 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite climat et résilience qui programme le rythme pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, un surseoir à statuer pourra être opposé pour sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui engendreraient une forte consommation foncière ou qui impacteraient les capacités résiduelles de consommation au regard des objectifs.

Les règles d'urbanisme, les taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété sont celle applicables à la date de tacacité du certificat d'urbanisme.

Cordialement,

Le Service ADS



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récépissé de dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme informatif\*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information. Le délai d'instruction de votre dossier est de **un mois**.

→ Si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un certificat d'urbanisme tacite.

### ⚠ Attention

- Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété) applicables au terrain en vigueur à la date de la décision tacite
- L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 mois vaut délivrance d'un certificat tacite et fixe les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme en vigueur au moment de l'instruction du dossier, et ce pendant un délai de 18 mois.

Cartre réservé à la mairie

La demande a été enregistrée sous le n°CU00117025H0011

déposée à la mairie le : 28/03/2025

par : SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES selarl L. ROBERT & ASSOCIES  
6 rue lalande

01000

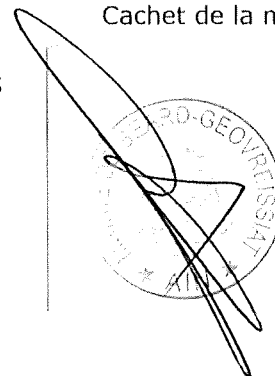
Bourg-en-BresseFrance

Adresse du terrain : 100 Impasse En Ponfiat

01460 Béard-Géovreissiat

Parcelles(s) du terrain : AD-0188

Cachet de la mairie



**Le certificat d'urbanisme d'information est délivré sous réserve du droit des tiers :**

il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé, peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils.

\* Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

[1] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

**Commune : Béard-Géovreissiat (001170)**

**Département : Ain (01)**

### Information de la parcelle AD 188

---

**Département :** Ain (01)  
**Commune :** Béard-Géovreissiat (001170)  
**Surface cadastrale** 800.00 m<sup>2</sup>  
**Adresse** GRAND CHAMP  
**Date d'acte** 30/05/2007

### Propriétaire(s)

---

**Numéro communal** K 19

**Nom** Monsieur KORKMAZ, Mumin  
propriétaire MBJZ8Z  
Indivision indivision simple  
Adresse 100 impasse EN PONFIAT - 01460 BEARD GEOVREISSIAT  
Nom du redevable KORKMAZ, Mumin

**Nom** Madame TOPAK, Keziban  
propriétaire MBJZ82  
Indivision indivision simple  
Adresse 100 impasse EN PONFIAT - 01460 BEARD GEOVREISSIAT  
Nom du redevable TOPAK, Keziban

### Informations complémentaires

---

**PLU** 800 m<sup>2</sup> en U5

Année de m.a.j 2024

Edition du 14/04/2025

